

Paris, jeudi 10 décembre 2009

***L'action de l'ADEPACCOPAB, a obligé les Caisses de Congés payés à se remettre en cause, avec le soutien du Sénateur Jean ARTHUIS*****« Pour la fin de l'opacité dans la gestion des caisses de congés du bâtiment »**

Lors de la 4<sup>ème</sup> Assemblée Générale qui s'est tenue à Paris le 3 décembre dernier, les organisations professionnelles de l'ADEPACCOPAB se sont félicitées de l'excellent travail des Sénateurs et notamment du Président de la Commission des Finances au Sénat Jean ARTHUIS, qu'elles avaient rencontré en janvier 2009.

En moins d'un an, grâce à Jean ARTHUIS, les entreprises représentées au sein de ces organisations professionnelles ont ainsi obtenu la possibilité de se désaffilier totalement de leur Caisse de congés payés, grâce notamment à la publication du nouveau Décret du 29 avril 2009.

En outre, les nombreuses récriminations de l'ADEPACCOPAB à l'encontre des Caisses de congés, et la dénonciation d'une opacité dans leur gestion, ont été confirmées par Jean ARTHUIS. L'action de l'Association a ainsi permis aux entreprises affiliées et/ou en cours de désaffiliation d'obtenir les résultats suivants :

- rétrocessions de cotisations sur des exercices antérieurs,
- baisses de cotisations dès l'année en cours et/ou pour l'année suivante,
- sauvetage d'entreprises acculées au dépôt de bilan et/ou engluées dans de longues procédures judiciaires
- suppression de certains placements financiers dans des paradis fiscaux,
- conservation de la qualification « QUALIBAT » aux entreprises qui se désaffiliaient de leur Caisse de congés,
- début de clarification du bordereau d'appel de cotisations

**L'ADEPACCOPAB s'est félicitée également de la publication du « Rapport ARTHUIS\* » en octobre 2009 , Rapport qui est venu confirmer ses nombreuses critiques à l'encontre des Caisses.**

Elle se réjouit aussi du nouvel amendement proposé par Jean ARTHUIS, dans le cadre du Projet de Loi de Finances 2010, qui crée une contribution assise sur les excédents réalisés sur le résultat financier de chaque Caisse, afin de réhabiliter le logement social, preuve de l'existence d'excédents de trésorerie anormaux.

Pour mémoire, les 32 Caisses de congés collectent actuellement plus de 6 milliards d'euros de cotisations de congés payés plus d'un an avant le paiement effectif des salariés et des charges sociales afférentes, grevant ainsi la trésorerie des entreprises, surtout en cette période de crise économique.

Mais lors de son Assemblée Générale, à l'unanimité de ses membres, l'Association a décidé de poursuivre son action et ses missions auprès des entreprises qui sollicitent son soutien. En effet, il reste encore de nombreux dysfonctionnements à faire disparaître, et quelques objectifs à atteindre, notamment :

- l'acquisition de droits à retraite pour les salariés affiliés, au titre des indemnités de congés payés qui leur sont versées par les Caisses de congés payés, dès lors que la Caisse de retraite auprès de laquelle les salariés sont affiliés n'est pas PRO-BTP,
- une plus grande clarification du bordereau de cotisation permettant de faire apparaître le caractère facultatif des cotisations appelées pour le compte d'organisations professionnelles
- une harmonisation des taux de cotisations entre les différentes caisses de congés, différences qui créent actuellement des distorsions de concurrence entre entreprises, et qui surtout ne se justifient pas lorsqu'une entreprise subit une augmentation de son taux de cotisation du simple fait du transfert de son siège social, sans changement du lieu d'exploitation auprès duquel ses salariés sont rattachés

Enfin l'Association constate que de nouvelles organisations professionnelles ou entreprises dont l'activité principale n'est pas bâtiment sollicitent leur adhésion à l'Association, afin de les aider dans leurs démarches et leurs négociations avec les Caisses de congés pour obtenir leur désaffiliation ou ne plus risquer d'être recherchées en affiliation. Ainsi à l'occasion de son Assemblée Générale du 3 décembre, l'ADEPACCOPAB a été heureuse d'accueillir de nouveaux membres.

\* **Rapport d'information** : « Pour une gestion transparente des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics ». **Jean ARTHUIS – Sénateur - Commission des Finances – N°67 – 2009-2010**

## **\*\*ADEPACCOPAB :**

### **ASSOCIATION DE DEFENSE DES ENTREPRISES PENALISEES PAR L'AFFILIATION A UNE CAISSE DE CONGES PAYES DU BATIMENT**

*Cette association regroupe 9 organisations professionnelles issues du « Collectif des Professions » créé en novembre 2004 :*

*Fédération des Industries du Bois pour la Construction (FIBC),  
Groupement Professionnel des Métiers de la Sécurité Electronique (GPMSE),  
Fédération de la Plasturgie,  
Groupement des Industriels de la Plasturgie de l'Ouest (PlastiOuest),  
Fédération des Maîtres-Ramoneurs d'Alsace,  
Syndicat National des Applicateurs de Préservation des Bois (SNAPB),  
Syndicat National des Entreprises du Froid, d'Equipements de cuisines Professionnelles  
et du Conditionnement de l'Air (SNEFCCA),  
Union des Fenêtres et menuiseries Extérieures (UFME),  
Union des Industries et Métiers de la Métallurgie Ile-et-Vilaine et Morbihan ( UIMM 35-56).*

*Elles sont regroupées depuis juin 2006 au sein de l'ADEPACCOPAB. L'association, créée pour défendre les intérêts des entreprises, a conduit les négociations auprès du Ministère du Travail et de l'Union des Caisses de France.*



**Contact Presse : Annaig EVEN**  
[adepaccopab@orange-business.fr](mailto:adepaccopab@orange-business.fr)  
Tél : 02.99.87.42.87